

Prévenir, agir et sanctionner le harcèlement sexuel et moral

Former un référent harcèlement au sein de l'entreprise.



1,5 jour (10h30)



Distanciel Présentiel



Devis sur demande transmis sous 48 h – Tarif HT (exo TVA) par jour de formation (990 € à partir de 4 personnes ou 375 € par personne)



Dates à fixer conjointement (délai d'accès à partir de 10 jours)

Objectifs :

Connaitre la spécificité de la mission du « Référent harcèlement sexuel » dans le nouveau contexte social du CSE.

Identifier les différents types d'harcèlement sexuel et moral.

Maîtriser le cadre juridique en matière de harcèlement sexuel et moral.

Mettre en place des actions de prévention du harcèlement sexuel et moral dans l'entreprise.

Prendre en charge un signalement de harcèlement sexuel et /ou moral et savoir réagir : alerter les parties prenantes, conseiller et orienter les salariés.

Méthode pédagogique :

Une fiche de positionnement est à remplir avant la formation afin de repérer les besoins spécifiques.

La méthode pédagogique est interactive et participative favorisant le processus d'apprentissage.

Utilisation de films vidéo, apports théoriques et pratiques (outils), QCM, études de cas, jeu de rôle, exercices applicatifs.

L'échange est privilégié, un temps est consacré aux questions-réponses.

Les supports pédagogiques sont remis à chaque stagiaire.

Evaluation continue :

Appréciation du formateur sur l'acquisition des compétences pendant la formation à l'aide d'applications et de QCM.



**Référent harcèlement sexuel, membres du CSE,
collaborateurs service ressources humaines, managers**



**Consultante spécialisée en Santé, Sécurité et Conditions de
Travail - Harcèlement**



Pas de prérequis

« Les Jardins de la Mounine » – 491 avenue de la Croix d'Or- 13320 Bouc Bel Air

Téléphone : 04 42 12 40 40 ou 04 42 20 25 59

www.kohesion-formation.fr

N° de formateur : 93 130 97 56 13

Mise à jour 22/10/2024

Programme jour 1

I- Le harcèlement sexuel et moral : des notions multiples et complexes

I.1 Identifier les types de harcèlement sexuel

I.1.1 1er type : la pression grave dans le but d'obtenir un acte de nature sexuelle (dit « harcèlement sexuel assimilé »)

I.1.2 2e type : les propos ou comportements à connotation sexuelle non désirés et répétés

I.1.3 Distinguer le harcèlement sexuel de l'agissement sexiste et d'autres types d'infractions

I.2 Identifier les différentes formes de harcèlement moral

I.2.1 Les pratiques de harcèlement moral

I.2.2 Les cas limites : ce qui n'est pas du harcèlement moral

II- Le cadre juridique du harcèlement sexuel et moral

II.1 Un délit pénal

II.2 Obligations de l'employeur d'agir et de prévenir contre le harcèlement sexuel et moral

II.3 Identifier les acteurs, leurs rôles et responsabilités : Direction et managers /médecin du travail/inspecteur du travail /référents CSE et référent "Direction"

II.4 Élire le référent CSE : Qui ? Pour quelle mission ? Pour combien de temps ?

III- Prévenir le harcèlement sexuel et moral

III.1 Les moyens de prévention : information, affichage, règlement intérieur, procédure interne...

III.2 Recueillir et analyser les symptômes de stress, d'absentéisme, de mauvaise ambiance

III.3 Savoir apprécier la gravité d'une situation, alerter les bonnes personnes

Atelier : Autodiagnostic des facteurs organisationnels des risques d'agissements sexistes et de harcèlement sexuel au travail

IV- Agir face à une situation de harcèlement sexuel et /ou moral

IV.1 Accompagner et faciliter le signalement des faits de harcèlement sexuel et moral

IV.2 Procéder à un premier échange avec l'auteur du signalement

Exercice pratique : rappels des informations / éléments à transmettre à la victime

IV.3 Procéder à une première analyse des faits

Exercices applicatifs sur la reformulation, l'écoute, la distinction entre faits / sentiments / opinions.

Programme jour 2 (demi-journée)

IV.4 Réaliser une enquête en cas de suspicion de harcèlement sexuel et / ou moral : L'enclenchement de la phase de l'enquête, les personnes à auditionner, l'élaboration du rapport d'enquête et sa communication, les suites de l'enquête...

IV.5 Recourir au droit d'alerte et de retrait ou au droit d'alerte en matière de droits fondamentaux et des libertés

Atelier pratique : jeu de rôle « 1^{er} entretien de recueil d'un signalement de harcèlement sexuel / moral »

QCM

Conclusion